



COMMUNE DE MASSEUBE (32)

Plan Local d'Urbanisme

Mars 2013 – Approbation



PIECE N°7
Emplacements Réservés



Enquête Publique
Du 26/12/2012
Au 25/01/2013

Arrêt par délibération
du Conseil Municipal le
20/07/2012

Approbation par
délibération du Conseil
Municipal le
28/02/2013

Modifiée par
délibération du Conseil
Municipal le
29/09/2012

Rédacteur du document:

Bureau d'études TADD (mandataire du groupement)

Amandine RAYMOND

56 rue du Pic du Midi

65190 Poumarous

Contact: 06.73.36.25.73

Mail: amandine.raymond@tadd.fr



LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

L'emplacement réservé est une portion de territoire fixée par le Plan Local d'Urbanisme en vue de garantir la disponibilité des terrains qui serviront d'emprise à un équipement public futur. Les emplacements réservés sont délimités sur les plans de zonage.

Emplacements réservés :

N°	Destination	Bénéficiaire	Superficie en m ²
ER2	Désenclavement de la zone AU au village	Commune	765 m ²
ER3	Elargissement de la voie d'accès à l'île d'Ager	Commune	3160 m ²
ER4	Projet d'une maison de santé	Commune	727 m ²
ER5	Extension de la zone de loisirs	Commune	7,5572 Ha
ER6	Création d'un parc de stationnement pour la base de loisirs	Commune	7 165 m ²
ER7	Extension du stade	Commune	1,1036 Ha
ER8	Extension des équipements sportifs et de loisirs, élargissement de la voie	Commune	2943 m ²
ER9	Extension de la zone de loisirs	Commune	3,9359 Ha
ER10	Garage Communal (bâti + jardin)	Commune	362 m ²